



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À UN RÈGLEMENT D'URBANISME

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière que :

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie procédera à l'étude d'une demande de dérogation mineure à un règlement d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2018.

La demande de dérogation mineure, présentée par M. Jean-François Boucher, a pour but d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée munie d'un logement additionnel sur le lot 3 064 211, donnant sur la rue Lessard, avec un seul accès au logement additionnel ce qui déroge à l'article 4.1.4 du Règlement de zonage numéro RRU2-2012.

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre, relativement à cette demande, lors de la séance du conseil municipal, le 3 juillet 2018.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 13^e jour du mois de juin deux mille dix-huit.

Madeleine Barbeau, OMA
Greffière